Commune de WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2 1200 Bruxelles Tél : 02.761.27.11 Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be info.com@woluwe1200.be Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles Monsieur Brieuc de Meeûs Administrateur- directeur général Rue Royale 76 1000 Bruxelles

17, 02, 2023

Votre courriel du	Vos réf.	Nos réf.	Votre correspondant :	2 02/761.28.15
			Jérôme Vacant – Gestionnaire	□ pe.mv@woluwe1200.be
			de permis d'environnement	

Monsieur le directeur général,

Concerne : Nuisances sonores et vibratoires en provenance du métro de la ligne 1

Par la présente, nous nous permettons de vous écrire concernant les nuisances occasionnées sur tout l'axe Montgomery – de Broqueville – Paul Hymans – Vandervelde – Alma – Crainhem par les vibrations du métro de la ligne 1.

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert a été saisi de plusieurs plaintes collectives introduites par des habitants sur la base de l'article 10 de l'Ordonnance du 17/07/1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain.

Le 16/01/2023, la STIB a organisé, à l'Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert, une réunion d'information à destination des riverains de la ligne 1. Nous remercions les représentants de vos services d'avoir participé à cette réunion. Même si les riverains participants ont exprimé leurs préoccupations, voire leur exaspération, en raison des nuisances et inconvénients subis, le fait que vos services ont expliqué la nature du problème a été apprécié.

Un des représentants de la STIB a indiqué qu'une expertise avait été réalisée afin de vérifier les conséquences des vibrations sur l'état du bâti proche.

A cet égard, le Collège de Woluwe-Saint-Lambert souhaite prendre connaissance des conclusions de cette expertise.

En application de l'article 17 des Décrets et des Ordonnances conjoints du 16/05/2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française, relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, le Collège de Woluwe-Saint-Lambert sollicite que la copie de l'expertise réalisée par la STIB concernant les conséquences des vibrations sur l'état du bâti proche lui soit communiquée dans les meilleurs délais.

Le Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert demande également à ce que les conclusions du rapport d'expertise soient rendues publiques.

En vous remerciant des suites que vous réserverez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Secrétaire communal,

L'Echevine de l'Urbanisme et des Permis d'Environnement,

L'Echevin de L'Environnement, Le Bourgmestre,

Patrick LAMBERT

Delphine DE VALKENEER

Gregory MATGEN Olivier MAINGAIN